

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 29 (1941)

**Heft:** 595

**Artikel:** Avant la votation ecclésiastique neuchâteloise

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-264162>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi



## DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, Crètes de Pregny  
ADMINISTRATION  
Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel  
des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

## ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.—  
ÉTRANGER..... 8.—  
Le numéro... 0.25  
L'abonnement partant du 1<sup>er</sup> Janvier. A partir du 1<sup>er</sup> juillet, il est  
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de  
l'année en cours.

## ANNONCES

11 cent, le mm.  
Largur de la colonne : 70 mm.  
Réductions p. annonces répétées

Les défaites du présent  
font l'avenir, presque tou-  
jours. Et les triomphes  
dans le présent sont une  
défaite.

Jaques CHARDONNE.

## L'abonnement au „Mouvement“ à moitié prix

Pour la dernière fois, nous rappelons à tous ceux qui nous lisent l'occasion à ne pas laisser échapper de souscrire un abonnement à notre journal, valable jusqu'au 31 mars 1942, au prix réduit exactement de moitié de 3 fr. au lieu de 6 fr.

Ce geste de propagande, qui avait pour but, en augmentant le nombre de nos abonnés, de faire baisser le prix de revient de notre journal, a été fort apprécié dans bien des milieux. Il a d'autre part été une occasion pour beaucoup de nos amis de nous manifester leur sympathie en souscrivant des abonnements nouveaux qu'ils nous chargeaient de répartir au mieux : un gros effort a donc été accompli de la sorte, duquel nous remercions vivement chacun.

Mais tout à une fin, et à partir du 30 juin, tout nouvel abonnement devra être payé au taux habituel (6 fr. pour une année et 3 fr. pour 6 mois). Que l'on se hâte donc de profiter de ce dernier délai fixé par notre Administration.

## Avant la votation ecclésiastique neuchâteloise

On a peut-être quelque peine à se rendre compte dans les autres cantons des passions qu'éveille la question de la fusion des Eglises nationale et indépendante qui va être posée au « peuple » les 5 et 6 juillet prochain. Nous pensons intéresser les lecteurs du *Mouvement* en portant à leur connaissance la démarche faite par l'Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin.

En effet, bon nombre de femmes, se sachant électrices en matière ecclésiastique, ne mettaient pas en doute leur droit de participer les 5 et 6 juillet à ce vote. Connaissant leur désir, l'Association cantonale a prié le Conseil d'Etat d'interpréter dans ce sens l'article 4, dernier alinéa, de la loi régulant les rapports de l'Etat avec les cultes, qui est ainsi conçu :

Sont également électeurs en matière ecclésiastique les personnes du sexe féminin appartenant au culte de la paroisse, qui remplissent les conditions de séjour indiquées ci-dessus, sont âgées de 20 ans et jouissent de leurs droits civiques.

Il a été répondu à notre démarche que ce texte de loi ne vise que les élections paroissiales (pasteurs, anciens, députés au Synode). Une fois de plus (Initiative Reval) et au détriment du pays, les femmes sont éliminées d'une consultation dite « populaire » qui les intéresse au premier chef. Des cas pareils se présenteront probablement de plus en plus souvent, faisant sentir aux femmes que rien de ce qui touche l'Etat et la patrie ne leur est étranger. A elles d'en tirer les conclusions et de joindre leurs efforts aux nôtres.

Association cantonale neuchâteloise  
pour le Suffrage féminin.

## La réunion annuelle des „Frauenzentralen“

(Berne, 21 juin)

J'ai déjà eu à plusieurs reprises l'occasion de dire dans ce journal l'intérêt et l'agrément que présentent ces réunions. On fait d'abord, et de même que pour toutes nos rencontres nationales, du contact qu'elles permettent d'établir entre femmes de nos différents cantons, généralement préoccupées des mêmes problèmes, bien que, souvent ceux-ci se présentent à elles de façon fort diverse, et que là, plus qu'ailleurs, on s'assise sur le vif toute l'étendue de notre organisation fédérative ; mais aussi du fait, propre aux *Frauenzentralen* qu'elles sont simplement reliées entre elles par le désir d'échanger des idées et des expériences, il leur est épargné tout le lourd appareil adminis-

## GROUPEMENT „LA FEMME ET LA DÉMOCRATIE“ Journée des Femmes suisses pour le 650<sup>me</sup> anniversaire de la Confédération

Samedi 28 et dimanche 29 juin à Lucerne

### Rappel du programme

## Nos libertés sont notre plus grand bien

(Cinq exposés suivis de discussion)

### PÈLERINAGE AU RÜTLI

Invitation cordiale et pressante à toutes celles qui éprouvent la valeur de cette communauté de sentiments en cette année d'anniversaire

mais un groupement qui, sous la présidence de Mme Zublin, Mme Obrecht étant chargée du secrétariat, doit être en relations étroites avec les Associations féminines, pour accomplir des tâches dont aucune d'entre elles ne pourrait se charger, vu leur ampleur ; et de plus, et Mme Nef y a insisté, un de ses avantages est d'attirer à lui la jeunesse, malheureusement presque toujours sur la réserve vis-à-vis de nos Sociétés, et qui n'accepte pas facilement de s'engager à leur service !

L'échange de vues très animé qui a suivi cette communication a prouvé combien cette délimitation

